

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 8 juillet 2025

PROJET DES RÉSOLUTIONS SOUMISES AU VOTE EN SÉANCE

1^{ère} Résolution : **Approbation du rapport moral de l'exercice 2024.**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport moral, approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

2^{ème} Résolution : **Approbation des comptes de l'exercice 2024.**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Bureau et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice au 31 décembre 2024 tels qu'ils sont établis et présentés.

3^{ème} Résolution : **Affectation du résultat 2024 au report à nouveau.**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, approuve l'affectation du résultat 2024 (soit 68 188,27 €) au report à nouveau. Après cette opération le nouveau montant du report à nouveau est de -32 080,78 €.

4^{ème} Résolution : **Approbation du budget de l'exercice 2025.**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, approuve le Budget 2025 tel qu'il a été établi et validé par le Conseil d'Administration.

5^{ème} Résolution : **Approbation du barème des cotisations pour l'année 2026.**

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, après avoir entendu la présentation du Trésorier, approuve le barème des cotisations pour l'année 2026 tel qu'il a été établi et validé par le Conseil d'Administration et autorise le Bureau et le Conseil d'Administration de 3AF à maintenir les aménagements spéciaux du barème décidés en 2024 et expérimentés en 2025.

6^{ème} Résolution : **Pouvoir pour les formalités.**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartient.